

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3481

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Préservation de l'oedicornème criard - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine a prévu, dans son article 1er, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Le Cora, association départementale basée dans le 2° arrondissement de Lyon, met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le Cora est très présent sur la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire très actif du projet nature des grandes terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

Quatre actions sont proposées par le Cora en 2006.

L'observatoire de la faune de Rhône-Alpes

En 2003, les centres ornithologiques départementaux de Rhône-Alpes ont démarré un travail d'élaboration d'un atlas des observations effectuées depuis plusieurs années sur l'ensemble de la région, à partir des données recueillies lors des actions d'inventaires et de suivi de diverses espèces remarquables ou plus ordinaires.

En même temps, un partenariat s'est formalisé à plusieurs niveaux avec les collectivités locales en fonction des intérêts portés par chacune sur les différentes espèces présentes sur leur territoire et suivies dans le cadre de l'observatoire.

Depuis 2003, la Communauté urbaine s'est impliquée dans le projet en participant plus particulièrement à quatre opérations de suivi, à savoir l'avifaune des roselières, l'avifaune terrestre des milieux agricoles, les oiseaux des carrières, la nette rousse et l'oedicornème criard.

Pour 2006 et dans la continuité de 2005, il est proposé de poursuivre le suivi des oiseaux sur ces quatre thèmes :

- l'avifaune des roselières : cette action sera reconduite afin de participer à un réseau témoin d'une trentaine de roselières en Rhône-Alpes permettant de suivre l'évolution de ces zones humides et de leur avifaune. Cette action s'inscrit également en accompagnement d'un partenariat technique en cours de création entre le Département, la Communauté urbaine, le parc nature de Miribel-Jonage, l'île du Beurre, le syndicat mixte du Rhône, des Iles et des Lônes (Smiril) et les associations de protection de la nature pour la préservation des roselières,

- l'avifaune terrestre des milieux agricoles (courlis, vanneau, râle des genêts, en particulier) : cette action sera reconduite afin de suivre l'évolution de l'adaptation des oiseaux aux modifications des pratiques culturales,

- le hibou grand-duc : 55 couples ont été recensés sur les 70 sites pouvant en abriter. Ils feront l'objet d'un suivi inventaire afin de cerner l'évolution de la population et, par un suivi particulier d'une dizaine de couples, une étude de l'adaptation de leur régime alimentaire sera effectuée,

- l'avifaune de l'ensemble des milieux terrestres : en 2003-2004, la Communauté urbaine a mis en place un indicateur de suivi de l'évolution de la biodiversité, l'avifaune a été retenue pour qualifier tous les milieux composant la Communauté urbaine. Ce suivi est effectué avec un pas de temps de cinq ans. En parallèle, un suivi temporel des oiseaux communs est mis en place par l'ensemble des associations et ornithologues de France pour évaluer l'évolution globale de l'avifaune française. Ce suivi permettra de mesurer annuellement les variations de populations d'oiseaux et de corriger l'indicateur de la biodiversité des effets dus aux variations climatiques.

Le coût total des interventions prévues sur le territoire de la Communauté urbaine, pour l'année 2006, est estimé à 16 583 €. La région Rhône Alpes, le département du Rhône et la commune de Villeurbanne sont sollicités pour participer à cette action pour un montant total de 6 835,80 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation de 41,64 %, soit un montant maximum de 6 905 €. Le solde reste à la charge du Cora. Pour mémoire, la subvention 2005 de la Communauté urbaine s'est élevée à 7 081 €.

L'inventaire des amphibiens sur le territoire de la Communauté urbaine

Le suivi des amphibiens permet d'avoir des indications sur l'état de conservation des zones humides et des étangs et mares présents sur le territoire communautaire. Depuis 2003, le Cora a effectué un recensement sur la partie nord-ouest de l'agglomération, et plus particulièrement sur les communes des Monts d'Or, de Limonest, de Champagne au Mont d'Or, Craponne, Francheville, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny. Pour 2006, par groupe de vingtmares, il est prévu d'effectuer un recensement des espèces d'amphibiens et de leur population.

L'objectif du recensement est d'identifier les espèces d'amphibiens présentes dans les sites de reproduction, de quantifier les populations suivant des critères simples (petite population ou espèce rare, population moyenne ou espèce présente à effectifs limités, population forte ou espèce abondante). Ce recensement des amphibiens serait accompagné de la description des mares ou des sites de reproduction.

Chaque mare ferait l'objet de trois visites :

- la première pour localiser et détecter la présence d'amphibiens et des pontes précoces,
- la deuxième pour effectuer un inventaire plus complet de la population de la mare en réalisant une pêche d'inventaire,
- la troisième en soirée pour le recensement des espèces nocturnes.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire d'un montant de 6000 € pour cet inventaire, dont le coût est estimé à 6 000 €. Une subvention de même montant avait été attribuée en 2005.

La préservation de l'oedicnème criard

L'oedicnème criard est suivi depuis plusieurs années par le Cora et la Communauté urbaine. Cet oiseau est inscrit à l'annexe I de la directive oiseaux, et de ce fait, la collectivité a le devoir de conserver les milieux favorables au maintien de l'espèce. Des projets d'urbanisation et de création de voiries sont enregistrés sur plus de la moitié des territoires des couples recensés.

L'objectif de cette action est d'abord de retrouver les couples découverts en 2004, notamment après la construction d'un lotissement, et ensuite de proposer et de mettre en œuvre des moyens de préservation. Ainsi,

pour des couples situés sur une parcelle exploitée par un agriculteur ou sur une zone de chantier, l'agriculteur ou le chef de chantier sera contacté pour être sensibilisé à la présence de l'oiseau et le nid signalé.

Enfin, la reproduction des couples sera suivie afin d'en évaluer la réussite.

Le coût total de cette action est estimé à 13 200 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire de 13 200 €. En 2005, la subvention s'était élevée à 11 600 €.

L'entretien des roselières

On compte plusieurs roselières sur le territoire de la Communauté urbaine. Du fait qu'elles n'ont plus d'utilité agricole, elles sont soumises à la dynamique végétale qui a pour effet de fermer ces paysages par la pousse d'une végétation arborée et donc d'appauvrir ces milieux qui sont reconnus pour abriter d'importantes colonies d'oiseaux inféodées aux zones humides. Un partenariat est en train de se constituer avec le Département (les brigades vertes) et diverses associations et syndicats (dont le Smiril et celui de Miribel Jonage) pour l'entretien voire la création de roselières.

Dans le cadre de ses actions militantes, le Cora se propose de réaliser un ensemble de chantiers d'écovoltaires pour entretenir (faucardage, enlèvement éventuel des déchets trouvés) les roselières existantes sur la Communauté urbaine (roselière du Rizan, du Pontet au lieu-dit la petite Camargue et sur le canal du Grand Large).

Pour cela, le Cora sollicite une participation forfaitaire (identique à 2005) de 1 000 € auprès de la Communauté urbaine pour le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers ainsi que pour les frais de repas.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 18 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine, sous forme de subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) d'un montant total de 27 105 € nets de taxes pour la réalisation des quatre actions suivantes :

- un montant maximum de 6 905 € (41,64 %), pour le suivi et l'inventaire de la faune du territoire communautaire dans le cadre de l'observatoire de la faune Rhône-Alpes,
- un montant forfaitaire de 6 000 €, pour l'inventaire des amphibiens sur le territoire de la Communauté urbaine,
- un montant forfaitaire de 13 200 €, pour la préservation de l'oedichème criard,
- un montant forfaitaire de 1 000 €, pour l'entretien des roselières présentes sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférents.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,